



Orléans, le 23 décembre 2009

Proposition de stage 2010

Mesures d'accompagnement des projets

Contexte

L'évolution des réglementations nationales tend à intégrer de façon de plus en plus grande la préservation de la biodiversité, et ce dans un souci de développement durable. Il ne s'agit donc pas de bloquer toute activité, mais bien au contraire de la rendre compatible avec le maintien de la diversité du vivant. Il convient notamment pour cela de définir, pour chaque réalisation, des mesures appropriées afin de minimiser ou compenser les impacts sur l'environnement du projet envisagé.

De l'article 6 de la directive « Habitats », en passant par la loi constitutionnelle de 2005, jusqu'au tout prochain décret relatif à l'évaluation des incidences, tous les textes traitent dorénavant des notions de mesures réductrices d'impacts, de mesures d'accompagnement, ou bien encore de mesures compensatoires.

Objectifs

Ce stage a pour objectifs principaux la qualification précise des différents types de mesures envisageables en faveur de la biodiversité lors de la réalisation d'un projet (mesures de suppression, mesures de réduction, mesures de bonification, mesures d'accompagnement, mesures compensatoires hors Natura 2000, mesures compensatoires au sein d'un site Natura 2000), l'étude sur le terrain de la mise en œuvre effective ou non de ces mesures sur un nombre de cas réels à déterminer, l'étude et l'accompagnement de dossiers en cours d'instruction, et la rédaction d'un guide méthodologique régional, pédagogique et illustré, sur la mise en œuvre des mesures citées ci-dessus.

Proposition de contenu

- **Bilan des données disponibles :**
 - bibliographie (dont les guides méthodologiques nationaux ou régionaux, les notes de doctrines existantes dans d'autres régions, les autres documents en cours de finalisation au niveau national, les écrits sur cette thématique en Europe, les documents de la Commission Européenne, la jurisprudence nationale ou européenne...);
 - entretien avec différents experts et structures (bureaux d'études, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Ministère, autres DREAL, ...);

- étude des différents types d'avis émis par la DIREN sur cette thématique.
- **Caractérisation des différents types de mesures :**
 - qualification précise (intégrant par exemple la notion d' « additionalité écologique » pour les mesures compensatoires) ;
 - mise en avant des points forts et faiblesses ;
 - domaine d'application et exemples concrets ;
 - ...
- **Étude de l'application des mesures préconisées par la DIREN dans différents avis**
 - sélection d'avis anciens émis par la DIREN, prise de contact avec les maîtres d'œuvre concernés et/ou les bureaux d'études mandatés et expertise de terrain ;
 - illustration des différents cas de figures rencontrés ;
 - étude de dossiers en cours, participation à l'avis concernant les mesures d'accompagnements, visites sur site.
- **Rédaction d'un guide concernant les mesures d'accompagnements des projets**

Ce document est destiné aussi bien aux porteurs de projets qu'aux services de l'Etat. Après avoir clairement caractérisé les différents types de mesures, les avoir replacés dans le contexte de la réglementation nationale et européenne, il les illustrera à partir d'exemples concrets, issus de la région Centre, et définira la doctrine de la DREAL sur cette thématique. Ne seront que succinctement abordées les notions de compensation par l'offre ou les liens avec la politique de l'eau.

Conditions et modalités du stage

- **Conditions requises**

Le stagiaire devra poursuivre des études niveau master (BAC + 5) en écologie ou environnement et disposer de connaissances préalables sur la biodiversité et les politiques en matière d'environnement (dont Natura 2000).
Permis B requis.

- **Lieu et durée**

Le stage sera d'une durée d'au moins 5 mois et sera localisé à la DREAL Centre – site Buffon.

- **Encadrement**

Il sera assuré par Monsieur Francis OLIVEREAU, du Service Eau et Biodiversité de la DREAL.

- **Rémunération**

Le stage fait l'objet d'une rémunération selon les conditions prévues à la circulaire du 23 juillet 2009 (NOR : BCFF0917352C). Il pourra également éventuellement se

poursuivre, en fonction des moyens financiers disponibles et du déroulement du stage, par une vacation rémunérée de 2 mois.

Contacts

Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation compris) par courrier à la DREAL Centre ou par mail à M. OLIVEREAU (francis.olivereau@developpement-durable.gouv.fr).